



Edito

Novembre : Les résultats sont là....

Depuis plus d'un an, le cycle des élections dans nos hypers et les listes FO emportent près de 45% de vos suffrages sur 135 magasins.

A longueur d'année, une certaine organisation syndicale tape sur FO, tout en signant des accords assassins avec le Medef et le gouvernement.

Mais que veulent-ils au juste ???

. FO a signé les accords vendeurs depuis 1999, ils ont critiqué...

. FO ne signe pas le dernier accord vendeurs, ils critiquent...

. FO signe la prolongation de l'accord vendeurs pour 4 mois, ils critiquent, car ils voulaient une prolongation de l'accord dont ils ne voulaient pas sur une plus longue durée !!!

He oui, dur de suivre leur raisonnement !!! mais en fait que veulent-ils ? tenter de descendre FO pour prendre la première place chez Carrefour.

Pendant ce temps là, à FO, on avance. Les élus FO continuent de défendre les emplois, les salaires et les conditions de travail.

Historiquement, chez Carrefour comme dans beaucoup d'entreprises en France, FO est le syndicat libre et indépendant qui négocie et signe des accords, toujours dans l'intérêt du plus grand nombre. D'autres peuvent toujours vous promettre mieux, c'est tellement facile.... Mais les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

Au final, c'est vous, les salariés des hypermarchés qui choisissez, et au vu des résultats électoraux, les élus FO sont confortés dans leurs actions et dans leurs choix.

Les résultats sont là, et nous vous en remercions.

Jacqueline Poitou
Déléguée Nationale Hypers

FO réclame des embauches dans les hypermarchés

Ils ont commencé par la région Rhône-Alpes. Les élus FO des hypermarchés de cette région ont déposé **la même question en Délégué du personnel**, et envoyé un courrier commun au **Directeur Régional**.

L'objectif : alerter sur le manque d'effectif dans certains secteurs, et avant les fêtes, où l'accroissement de l'activité va encore amplifier ce manque de personnel, **obtenir des embauches dans nos magasins**.

Les salariés sont fatigués, il est temps de donner des moyens humains pour répondre aux attentes de nos clients, qui veulent trouver des rayons remplis et un service de qualité.

Mais il est difficile de conjuguer satisfaction du client, conditions de travail acceptables, avec une telle désorganisation liée à des effectifs tendus.

La FGTA_FO a encouragé tous les élus des hypers à suivre cet exemple.

FO, le syndicat qui agit pour défendre l'emploi.

Les Congés Payés, quelques rappels

La période de prise des CP légaux et conventionnels s'étale du **1er Janvier au 15 Décembre**.

Vous avez positionné vos souhaits sur un formulaire type, commun à l'ensemble des établissements Carrefour. **Après accord du manager, ce formulaire a du vous être remis, signé par le manager, avant l'affichage des CP.**

L'ordre des départs en CP doit être affiché au plus tard le **31 Octobre**.

Vous avez le droit : Les salariés qui le souhaitent et qui relèvent du régime de modulation annuelle des horaires de travail bénéficieront, **à leur choix**, à l'occasion de la prise de leurs congés légaux par semaine entière, du positionnement de leur repos hebdomadaire, **soit le samedi précédant leur départ, soit le lundi de la semaine de reprise.**

Si vous rencontrez des problèmes avec le positionnement de vos CP, n'hésitez pas à en parler à vos élus FO.

Il existe des règles, les élus FO sont là pour les faire respecter.



Prolongation de l'accord vendeurs

Comme vous le savez, le nouveau projet d'accord vendeurs n'a pas été validé par les organisations syndicales. A partir du 31 Octobre, le dernier accord ne s'appliquait plus.

Dans l'intérêt de nos collègues de l'EPCS, et afin de laisser le temps à la commission vendeurs de se réunir, Force Ouvrière a signé le 30 Octobre **un avenant de prolongation de 1 mois, soit jusqu'au 30 Novembre 2014.**

Depuis 1999, FO a négocié et signé les accords vendeurs successifs, toujours dans l'intérêt du plus grand nombre, et malgré les critiques et les attaques d'autres organisations syndicales qui n'ont rien apporté de concret pendant ce temps là.

Force Ouvrière agit pour sauvegarder la rémunération et les emplois des vendeurs.



Mise en location gérance des 6 hypers Carcoop au profit de Carrefour Hypers



Cela concerne les magasins de Bourg en Bresse (01), Denain (59), Douai /Flers (59), Liévin (62), Moulins (03) et Saint Pol sur Mer (59). Carrefour Hypermarchés exploite désormais 191 hypermarchés.

1 594 salariés sont concernés par ce transfert. L'opération de simplification juridique n'a engendré **aucune conséquence sur le statut social collectif** pour les salariés de cette entité juridique. Aucun impact sur les mandats locaux propres aux magasins.

Depuis le 1 novembre 2014, les salariés de CARCOOP sont salariés de Carrefour Hypermarchés SAS par transfert de leur contrat de travail en

application de L'article L224-1 du Code du travail. **Les CCE ont émit un avis favorable à l'unanimité.**

La Simplification des organisations marchandises

(Alimentaire et Non Alimentaire) est actée ; les CE des entités Sièges impactés, ont été consultés et ont donné un avis favorable au projet. Quelles sont les principales informations ?

- Application de la nouvelle organisation en date du 01/11/2014

- Interdis pour l' Alimentaire et CMI pour le Non Alimentaire regroupent l'ensemble des salariés de ces secteurs.

La négociation menée par FO a permis à plus de 350 salariés d'améliorer leur statut collectif et de bénéficier des Accords Hypers, notamment sur le temps de travail à 35h, les indemnités de licenciement, la prime de vacances et le complément.

- Eclatement de la DEHF, avec la perte de son activité marchandise ; l' entité couvre maintenant essentiellement les activités supports.

Pierre Bareille - DS FO CMI

Les dates à retenir

Réunions des Commissions :

4/5 Nov : Comité Emploi et GPEC France
13 Nov : Commission Vendeurs
19 Nov : Commission Formation Pro
20 Nov : Commission Suivi Contact RH
20 Nov : Mission Handicap
20 Nov : Commission de Solidarité

Réunions de Négociation :

6 Nov : Négo Compte Epargne Temps 3ème
10 Nov : Négo GPEC
12 Nov : Négo Egalité Professionnelle 1ère
14 Nov : Négo Modulation 1ère
14 Nov : BDES
19 Nov : Négo Diversité et Cohésion Sociale 2ème
28 Nov : Négo Egalité Professionnelle 2ème

Comité de Groupe France :

26 et 27 Novembre 2014

*Rédaction : Jacqueline POITOU
Déléguée Syndicale Nationale
Carrefour Hypers France*